

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### FORMATION PROFESSIONNELLE

#### LE SYCFI APPELLE LES ORGANISMES DE FORMATION AU RESPECT MUTUEL ET A LA COOPERATION

**La réforme est entrée en vigueur depuis maintenant six mois et le bilan est sans appel : d'après l'enquête réalisée par le SYCFI début juin, la moitié des consultants-formateurs indépendants interrogés constatent une baisse significative de leur activité.**

Le ralentissement du marché impacte d'ailleurs les organismes de formation de toutes tailles, confirmant ainsi l'alerte lancée par la FFP, Fédération de la Formation Professionnelle, dès le premier trimestre.

#### ***Dans ce contexte, certaines pratiques inacceptables perdurent***

**Prétextant l'impact de la réforme de la formation professionnelle, CEGOS impose à ses formateurs prestataires des baisses d'honoraires pouvant atteindre -30% !**

Le recours à ces indépendants « corvéables à merci » semble bien pratique pour gérer un planning incertain, alors que sur la facture du client final, la part consacrée à leur valeur ajoutée pédagogique est bien faible !

Le message qu'envoie cet opérateur en décidant ainsi de promouvoir le moins disant est inquiétant pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle continue.

Les Consultants-formateurs indépendants, quant à eux, continuent d'affirmer leur attachement à dispenser des formations de qualité, dans le respect de leur déontologie professionnelle.

#### ***Le SYCFI agit pour la professionnalisation des consultants-formateurs***

Le SYCFI a entrepris très tôt de mobiliser les consultants-formateurs autour des enjeux de la réforme, afin qu'ils en soient acteurs plutôt qu'observateurs. De nombreuses actions ont été ainsi menées pour permettre à chacun de conserver la maîtrise de son exercice professionnel dans ce nouveau cadre réglementaire.

Aujourd'hui, les consultants-formateurs indépendants sont reconnus pour leur professionnalisme et la valeur ajoutée de leurs prestations : analyse du contexte, adaptation fine au client, accompagnement individualisé y compris au sein des groupes...

L'exigence du SYCFI est qu'ils soient respectés pour ce qu'ils font, pour ce qu'ils sont.

Les femmes et les hommes qui ont choisi ce métier sont des professionnels ; ils doivent être traités comme tels.

#### ***Le SYCFI et la FFP doivent coopérer pour proposer une charte de bonnes pratiques***

- Le SYCFI invite les consultants-formateurs à témoigner en toute confidentialité, de leurs difficultés dans les rapports de sous-traitance, qu'ils soient adhérents du SYCFI ou non, à l'adresse [deontologie@sycfi.org](mailto:deontologie@sycfi.org)
- La SYCFI engagera d'ici le 2 juillet 2015, une **saisine collective** auprès du **médiateur inter-entreprises**, envers les auteurs de telles pratiques.
- Le SYCFI demande à la Fédération de la Formation Professionnelle, représentant les principaux organismes de formation employeurs, d'engager des discussions afin d'élaborer ensemble, une **charte de bonnes pratiques** en matière de sous-traitance.

**Pour en savoir plus sur le SYCFI : [www.sycfi.org](http://www.sycfi.org)**

#### **CONTACT-PRESSE :**

Delphine JULIE

01 84 20 05 37 – 06 60 28 79 69

[djulie@relations-presse.net](mailto:djulie@relations-presse.net)